La vie à...
La Présentation
LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S
Mai 2020

MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION depuis 1806

La Fête nationale du Québec

LE MARDI 23 JUIN 2020
Au terrain des loisirs

ANNULÉ

18 H : Début des festivités : Jeux gonflables, maquillage, colliers lumineux et tatouages supervisés par les animateurs du camp de jour
Présence de Méthod Skateboard pour une initiation à planche à roulette
Affichage des dessins suite au concours « Vivre ensemble et solidaire »
Vente de hot-dogs, popcorn et barbe à papa à prix modique
Musique québécoise
Vente de boissons alcoolisées

20 H : Discours patriotique et hommage au drapeau

21 H : Chansonnier (M. Sébastien Allen)

22 H : Feux d'artifices par ROYAL PYROTECHNIE

22 H 30 : Par la suite, retour du chansonnier .

Pour informations : Marie-Soleil Gaudreau 450 796-2317 poste 1805 ou lploisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

HORAIRE DES FESTIVITÉS

Avec la participation gouvernement du Québec et du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Québec

Mouvement national des Québécoises et Québécois

À LA MAIRIE

Claude Roger
Maire
450 796-3533

G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450 796-5734

Mélanie Simard
Conseillère #02
450 488-0057

Martin Nichols
Conseiller #03
450 796-5054

Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450 488-0593

Louise Arpin
Conseillère #05
450 779-9104

Jean Provost
Conseiller #06
450 796-5603

Directrice générale :
Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca
Secrétaire-trésorière adjointe :
Mme Guylaine Giguère, poste 1802
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca
Secrétaire-réceptionniste :
Mme Karine Rocheleau, poste 1804
secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca
Voirie :
M. Yves Bérard, Responsable de voirie
450 513-2317
M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie
450 771-7853
Urbanisme :
Mme Sabrina Bayard, poste 1803
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca
Coordonnatrice des loisirs :
Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1918-6320 – Imprimé au Canada
Conception et impression du journal :
Impressions KLM – 450 795-3219

NUMÉROS UTILES

Bureau municipal :
772 rue Principale,
La Présentation (Québec) J0H 1B0
Tél. : 450 796-2317
Téléc. : 450 796-1707
www.municipalitelapresentation.qc.ca
Municipalité La Présentation

Urgence :
Fin de semaine ou jours fériés
Cellulaire : **450 513-2317**

Heures de bureau :
Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs
450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance
911 ou à partir d'un cellulaire : ***4141**

Hôpital
450 771-3333

Animaux – SPA Drummondville
1 855 472-5700

Déneigement
Marobi Inc. **450 799-3515**

Gestion des matières résiduelles
Régie intermunicipale Acton et des Maskoutains (domestique, recyclables et organique **450 774-2350**

Bureau de poste
738 rue Principale **450 796-1293**

MRC des Maskoutains

Administration générale	**450 774-3141**
Évaluation foncière	**450 774-3143**
Gestion des cours d'eau	**450 774-3141**
Transport adapté	**450 774-8810**

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay
2710, rue Bachand, bureau 108
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6
Tél. : 450 771-0505 | Téléc. : 450 771-0767
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy
2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8
Tél. : 450 773-0550
chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à : secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page :	**1 080.00 $**	(ou120.00$/mois)
1/2 page :	**540.00 $**	(ou 60.00 $/mois)
1/4 page :	**300.00 $**	(ou 30.00 $/mois)
1/8 page :	**150.00 $**	(ou 15.00 $/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page :	**1 900.00 $**	(ou200.00$/mois)
1/2 page :	**1 000.00 $**	(ou100.00$/mois)
1/4 page :	**500.00 $**	(ou 50.00 $/mois)
1/8 page :	**250.00 $**	(ou25.00 $/mois)

AVIS AUX CITOYENS & URBANISME

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

le 24 juin
et
le 29 juin 2020

AVIS AUX CITOYENS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

La municipalité travaille présentement à améliorer le partage d'informations concernant ses réseaux d'infrastructures. Au cours des prochains mois, vous pourriez voir apparaitre, sur votre propriété, un poteau de bois avec un bout rouge. Nous localisons les entrées d'eau (branchement au réseau d'aqueduc) afin d'enregistrer leur position à l'aide d'un GPS. Nous souhaitons ainsi compléter nos cartes informatiques et améliorer notre temps de réponse en cas d'urgence. Nous demandons donc votre collaboration, soit en laissant ce poteau sur votre propriété. Dès que la localisation GPS sera enregistrée, nos employés retireront ce poteau.

Si vous avez besoin de plus de renseignements,
n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450-796-2317.

CALENDRIER DU MOIS

JUIN 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2 Séance ordinaire du Conseil à 20 h	3 Résidus domestiques	4 Matières organiques	5	6
7	8	9	10 Matières recyclables	11 Matières organiques	12	13
14	15	16	17 Résidus domestiques	18 Matières organiques	19	20
21 Fête des Pères	22	23	24 Matières recyclables Bur. municipal **FERMÉ**	25 Matières organiques	26	27
28	29 Bureau municipal **FERMÉ** Fête du Canada	30				

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 5 mai 2020, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents
Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Louise Arpin
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Martin Nichols
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

2- COVID-19 – SÉANCE TENUE À HUIS CLOS RÉSOLUTION NUMÉRO 92-05-20

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Il est proposé Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio soit mis sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 93-05-20

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Séance tenue à huis clos
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Adoption du règlement numéro 259-20 concernant la modification au taux d'intérêt pour l'exercice financier 2020
10. Politique de la famille – Semaine québécoise des familles – 11 au 17 mai 2020 – Proclamation
11. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Proclamation
12. Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation
13. Travaux de réhabilitation environnementale au 870 rue Principale – Mandat à Bertrand Mathieu Ltée
14. Travaux de rapiéçage de pavage – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
15. Travaux de marquage des routes 2020 – Approbation du devis et autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
16. Vidange des puisards, nettoyage des postes de pompages et de la chambre de graisse
17. Réparation des bornes-fontaines – Mandat à la compagnie Stelem suite à l'inspection annuelle 2019
18. Embauchage des arbitres pour la saison estivale 2020
19. Divers
20. Dépôt de la correspondance
21. Levée de l'assemblée

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 94-05-20

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 95-05-20

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2000221	D	Entreprises Réjean Desgranges inc Nivelage salvail nord	1 368,20 $
C2000222	I	Konica Minolta Copies mars	78,09 $
C2000223	R	Fabrique La Présentation Aide financière ent.patrimoine	7 000,00 $
C2000224	D	Eurofins Environex Analyses eau potable mars	155,22 $
C2000224	D	Eurofins Environex Analyses eaux usées mars	236,79 $
C2000224	D	Eurofins Environex Anal. Eau usée boucherie mars	122,45 $
C2000225	I	Konica Minolta Location photocopieur mai	155,64 $

C2000226	D	Accès Info enr. Réunion teams / DG / télétravail	82,78 $
C2000226	D	Accès Info enr. Inst. 5 postes en télétravail	206,96 $
C2000226	D	Accès Info enr. Accès à distance mensuel	57,49 $
C2000226	D	Accès Info enr. Config. distance adj	82,78 $
C2000226	D	Accès Info enr. Config. distance DG & loisirs	82,78 $
C2000227	D	Purolator inc. Frais transport équip. eaux usées	10,28 $
C2000228	D	Marchand Josiane Remboursement encre	44,83 $
C2000229	D	Produits Beta Petrochemie Désinfectant, gants, chiffons	234,95 $
C2000230	I	La Capitale Assureur Assurance coll. Avril	3 406,87 $
C2000231	D	Postes Canada Programmation print/été	215,75 $
C2000231	D	Postes Canada Journal mars	244,02 $
C2000232	D	Cartier Laurent Remb. Insc. Prêts à rester seul	70,00 $
C2000233	R	Entreprises Myrroy inc. Balayage des rues	1 724,63 $
C2000234	D	Services de Cartes Desjardins Abonnement agendrix	13,80 $
C2000234	D	Services de Cartes Desjardins Timbres	217,30 $
C2000234	D	Services de Cartes Desjardins Cont démolition cabane baseball	16,10 $
C2000234	D	Services de Cartes Desjardins Aliments camp de jour	24,47 $
C2000235	I	Groupe Maskatel LP Internet pavillon 2-04/01-05	63,18 $
C2000236	I	Bell Mobilité inc. Cellulaires voirie avril	117,72 $
C2000237	R	Fonds-Sinistres Ville de St-Hyacinthe Cont dépannage alimentaire	1 000,00 $
C2000238	D	Josiane Marchand (William Houde Ltée) Trav élect station pompage Michon	710,00 $
L2000022	I	Hydro-Québec Gym du 21-02/20-03	2 030,85 $
L2000022	I	Hydro-Québec Pompage Salvail du 23-01/20-03	417,23 $
L2000022	I	Hydro-Québec Pompage Meuble 23-01/20-03	128,71 $
L2000022	I	Hydro-Québec Pompage Morin 23-01/20-03	135,70 $
L2000022	I	Hydro-Québec Bassin eau potable 23-01/20-03	360,87 $
L2000022	I	Hydro-Québec Bur. mun. 24-01/23-03	1 570,59 $
L2000022	I	Hydro-Québec Usine épuration 29-01/27-03	1 664,51 $
L2000022	I	Hydro-Québec Terrain soccer 24-01/23-03	14,65 $
L2000023	I	Ministre du Revenu du Québec DAS Provincial mars	9 935,08 $
L2000024	I	Agence des Douanes et du Revenu DAS Fédéral mars	3 400,52 $
L2000025	I	Retraite Québec RREM élus mars	737,22 $
L2000026	I	Desjardins Sécurite Financière REER employés mars	1 550,20 $
L2000027	I	Hydro-Québec Crédit t. Soccer 24-01/21-02	(14,58) $
L2000027	I	Hydro-Québec Éclairage public mars	1 104,31 $
L2000028	D	Pg Solutions inc. Frais transaction Julo mars	53,05 $
L2000029	D	9078-3184 Québec inc. Office 365 du 2-04/01-05	179,71 $
L2000029	D	9078-3184 Québec inc. Aug. Sécurité IT-Cloud	38,36 $
			41 050,06 $

SALAIRES VERSÉS AVRIL 2020 : 44 263,59 $

I : Incompressible
R : Résolution
D : Délégation

COMPTES À PAYER

Laferté et Letendre inc. Outillages & équip. voirie	280,87 $
Laferté et Letendre inc. Boulons / signalisation	262,21 $
Laferté et Letendre inc. Peinture / niveleuse	178,35 $
Laferté et Letendre inc. Peinture / jeux de fer	26,52 $
Laferté et Letendre inc. Attaches / but de soccer	163,11 $
Laferté et Letendre inc. Portes cabane de baseball	1 732,50 $
R. Bazinet & fils Ltée Essence véhicule voirie	663,70 $
Régie de l`A.I.B.R. Eau consommée du 28-02/25-03	15 332,10 $
Rona inc. Chaîne,écrou,crochet/tracteur	214,78 $
Gestion Marcel G. Gagné inc. Batterie / arrosoir voirie	42,53 $
Bertrand Mathieu Ltée Fuite d'eau usée pompage Michon	12 141,21 $
Accès InfoeEnr. Vérif. imprimante, affichage DG	41,39 $
Accès Info enr. Vérification PDF D.G.	41,39 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Quote-part vers. 2/4	6 312,50 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Frais gestion inst. sept. 2/2	1 136,00 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Matières organiques avril	3 611,84 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Matières recyclables avril	4 286,19 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains Résidus domestiques avril	8 187,52 $
PG Solutions inc. Ct contrat ent. du 01-04/30-06	(91,98) $
PG Solutions inc. Frais trans. janv. à mars 2020	98,79 $
Produits Beta Petrochemie Sacs à ordures bureau	55,76 $
Produits Beta Petrochemie Produits hygièniques voirie	190,75 $
Produits Beta Petrochemie Distrib. assainissant hall caisse	82,16 $

Energies Sonic inc. Propane gym	1 195,64 $
Plourde Cédrick Multi-sports 28-01/10-03-2020	135,00 $
Excavation Luc Beauregard inc. Déneigement Synagri vers. 3/3	2 140,14 $
Excavation Luc Beauregard inc. Déneigement bureau vers. 3/3	843,15 $
Marobi Inc. Déneigement routes vers. 6/6	27 088,11 $
JLD-Laguë Peinture / tracteur John Deere	117,72 $
JLD-Laguë Attache / tracteur John Deere	286,21 $
JLD-Laguë Couteau herbe, graisse/tracteur	143,44 $
Impressions KLM Journal municipal avril	1 500,43 $
Therrien Couture Joli-Coeur sencrl Hon. prof. F. Olivier Labrèche	2 531,75 $
Stelem (Canada) inc. Pièces / bornes-fontaines	1 020,41 $
Entreprises SRM Leblanc inc. Engrais terrain de soccer	373,67 $
Académie de soccer les Légendes Futsal du 01-02/7-03-2020	540,00 $
	92 905,86 $

MONTANTS ENCAISSÉS EN AVRIL 2020	
Taxes et droits de mutations	34 021,24 $
Permis émis	995,00 $
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 441,51 $
Inscriptions - Activités du Gymnase	-70,00 $
Frais d'exploitation Caisse mars	365,25 $
TOTAL - DÉPÔTS	**36 753,00 $**

DÉPÔTS DIRECTS	
Régie intermunicipale redevances TPS-TVQ février 2020	1 157,27 $
Mun. St-Barnabé Sud -abrasifs	209,37 $
Addenergie - Redevances circuit électrique	43,70 $
Ville de St-Hyacinthe amendes et pénalités du 01-01 au 31-03-2020	4 720,00 $
Redevances 9-1-1 janvier et février	2 470,41 $
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	**8 600,75 $**

GRAND TOTAL	**45 353,75 $**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en avril 2020 pour un montant total de 41 050,06$;

De ratifier le paiement des salaires versés en avril 2020, au montant total de 44 263.59$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mai 2020, au montant total de 92 905,36$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'avril 2020, au montant de 45 353,75$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné que le conseil doit se siéger en huis clos, un communiqué a été envoyé sur les réseaux sociaux pour offrir la possibilité aux citoyens d'envoyer leur question à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'avril 2020.

– La collecte printanière des résidus domestiques dangereux qui devait se tenir le samedi 23 mai devant le stade L.-P.-Gaucher à Saint-Hyacinthe est annulée en raison de la pandémie;

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

– Aucune réunion n'est prévue pour le moment;
– Actuellement en période d'inscriptions pour le camp de jour estival.

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 255-20 CONCERNANT LA MODIFICATION AU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 96-05-20

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire et que les directives impliquent des mises à pied temporaires de plusieurs secteurs « non essentiel » ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'alléger le fardeau fiscal des citoyens étant dans cette situation de façon temporaire ;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun ;

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2020 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et expliqué à la séance du conseil du 7 avril 2020 en même temps de l'avis de motion, le tout conforme au nouvel article du Code municipal numéro 445 ;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 259-20 modifiant le règlement numéro 259-20 concernant la modification au taux d'intérêt pour l'exercice financier 2020 et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

L'article 10 – Date des versements et exigibilité du règlement numéro 255-20 sont modifiées par :

• Le remplacement du 3e paragraphe par le suivant :

À l'expiration du délai prévu pour chacun des versements, seul le versement échu est exigible et porte intérêt à compter de cette date, s'il demeure impayé. Le taux d'intérêt applicable est fixé à 0% par année à compter du 7 avril, et ce jusqu'au 1er décembre 2020.

• L'ajout du paragraphe suivant :

Le conseil fixera dorénavant le taux d'intérêt sur les comptes dus par résolution municipale.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 5 MAI 2020

Claude Roger Maire	Josiane Marchand Directrice générale et sec.-trésorière

10- POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 11 AU 17 MAI 2020 – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 97-05-20

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

Considérant que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2020 sous le thème Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible !;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la semaine du 11 au 17 mai 2020 Semaine québécoise des familles, sous le thème Conciliation famille et travail : ensemble, c'est possible !; et à promouvoir une activité dans le cadre de cette semaine.

11- JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 98-05-20

Considérant que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie se tiendra le 17 mai 2020;

Considérant que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De proclamer le 17 mai 2020 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

12- JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 99-05-20

Considérant que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées ;

Considérant l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes aînées ;

Considérant que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place ;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée ;

Considérant que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance ;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la journée du 15 juin 2020 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population ; et

D'inviter les citoyens à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

13- TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE AU 870 RUE PRINCIPALE – MANDAT À BERTRAND MATHIEU LTÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 100-05-20

Considérant qu'une grosse partie des travaux ont été faits à l'automne 2019;

Considérant que nous devons terminer les travaux de réhabilitation environnementale cette année ;

Considérant notre règlement numéro 238-18 portant sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à la compagnie Bertrand Mathieu Ltée pour terminer les travaux de réhabilitation environnementale au 870 rue Principale, au courant de l'automne 2020;

De faire approuver les factures au conseil avant le paiement.

14- TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DE PAVAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RÉSOLUTION NUMÉRO 101-05-20

Considérant que la résolution numéro 52-03-20, adoptée le 10 mars 2020 approuve le devis et autorise l'appel d'offres sur SEAO pour les travaux de rapiéçage d'asphalte ;

Considérant que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 01 mai 2020 ;

Considérant l'étude de conformité des soumissions ;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De donner le mandat pour le contrat de rapiéçage de pavage à la compagnie Vallières Asphalte inc. au prix de 166,71 $ la tonne pesée, taxes incluses, tel que présenté dans son offre de prix pour une quantité d'environ 1 000 tonnes, réparties de la façon suivante :

- environ 600 tonnes à La Présentation
- environ 250 tonnes à Saint-Jude
- environ 100 tonnes à Saint-Bernard-de-Michaudville

Que la présente résolution ainsi que les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties impliquées soit les Municipalités de La Présentation, St-Jude et St-Bernard de Michaudville ;

De mandater le Responsable des travaux publics pour la supervision des travaux sur le territoire de la Municipalité de La Présentation ;

D'autoriser le paiement des factures pour la portion des travaux effectués sur le territoire de la Municipalité de La Présentation lorsque les travaux seront terminés et autorisés par le Responsable des travaux publics.

15- TRAVAUX DE MARQUAGE DES ROUTES 2020 – APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RÉSOLUTION NUMÉRO 102-05-20

Considérant le devis déposé par la directrice générale pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

D'approuver les dispositions du devis qui seront transmises aux soumissionnaires invités.

16- VIDANGES DES PUISARDS, NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGES ET DE LA CHAMBRE DE GRAISSE RÉSOLUTION NUMÉRO 103-05-20

Considérant qu'il est requis de procéder au nettoyage annuel des postes de pompage et de la chambre de graisse en plus d'effectuer la vidange des puisards;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Enviro5 pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Enviro5 pour procéder aux travaux de nettoyage mentionnés précédemment, sous la supervision du Responsable des travaux publics, selon les tarifs proposés dans leur offre de services du mois d'avril 2020, soit :

- 245$ de l'heure pour procéder au nettoyage des stations de pompage et de la chambre de graisse, par hydro pression, incluant un camion combiné;
- 200$ de l'heure pour la vidange des puisards
- Frais pour mobilisation du combiné
- Frais de disposition selon les matières prélevées;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

17- RÉPARATION DES BORNES-FONTAINES – MANDAT À LA COMPAGNIE STELEM SUITE À L'INSPECTION ANNUELLE 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 104-05-20

Considérant l'inspection des bornes-fontaines qui a été effectuée par Aqua Data, en octobre 2019;
Considérant le rapport des anomalies qui a été émis à la suite de cette inspection;

Considérant l'offre de services transmise par Stelem pour procéder aux réparations requises;

Considérant qu'à l'automne dernier, seulement une partie des bornes-fontaines ont été réparées;

Considérant que la Municipalité a fait l'achat de plusieurs pièces pour la réparation des bornes-fontaines;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Responsable des travaux publics à effectuer certaines réparations;

Et de mandater Stelem pour effectuer les autres réparations indiquées au rapport des anomalies, avec nos pièces déjà achetées;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les réparations seront terminées.

18- EMBAUCHAGE DES ARBITRES POUR LA SAISON ESTIVALE 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 105-05-20

Considérant la situation actuelle avec le COVID-19, nous ne savons pas encore s'il y aura une saison de soccer 2020;

Considérant que nous devons quand même nous préparer et voir à embaucher nos arbitres au cas où il y aurait du soccer cet été;

Il est proposé Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la procédure d'embauche et l'embauche des arbitres advenant le cas où la saison de soccer débuterait pour l'été 2020;

De fixer la rémunération pour les postes d'arbitres selon le barème suivant :

Officiels – par partie :		Juges de lignes – par partie	
U6-U8	18,00$	-	
U10	20,00$	-	
U12-U14	22,00$	U12-14	16,00$

19- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

20- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 11 mars 2020
MRC – Résolution numéro CA20-04-56 – Cours d'eau Ruisseau Plein Champ, branche 3 – Municipalité de La Présentation et ville de Saint-Hyacinthe (19/2207/359) – Contrat 008-2020 – Appel d'offres – Autorisation
MRC – Résolution numéro 20-04-127 – Règlement numéro 20-559 modifiant le règlement numéro 07-217 concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Adoption
MRC – Résolution numéro 20-04-143 – Politique de la famille – Semaine québécoise des familles – 11 au 17 mai 2020 – Proclamation
MRC – Résolution numéro 20-04-144 – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Proclamation et levé de drapeau
MRC – Résolution numéro 20-04-145 – Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 avril 2020
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 mars 2020
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mai 2020
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE
Résolution numéro 2020-04-098 – Travaux de rapiéçage d'asphalte – Procédure d'appel d'offres public

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 106-05-20

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 24.

Claude Roger	Josiane Marchand
Maire	Directrice générale et sec.-trésorière

MRC DES MASKOUTAINS

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Port du masque, du couvre-visage ou de la visière obligatoire en transport.

À compter du 1er juin 2020, et tant que la Santé publique exigera des mesures de distanciation sociale, le port du masque, du couvre-visage ou de la visière sera obligatoire pour tous ceux qui se déplaceront avec le service de transport de la MRC des Maskoutains. L'usager qui n'aura pas cette protection se verra refuser l'accès au véhicule.

Soyez assuré que ces dispositions sont instaurées pour la santé et la sécurité de tous.

Le service de transport adapté et collectif de la MRC des Maskoutains est en vigueur 7 jours par semaine, du lundi au jeudi entre 5 h 40 et 22 h, le vendredi entre 5 h 40 et minuit, le samedi entre 8 h et minuit et le dimanche entre 8 h et 22 h.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.
Par courriel : **infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca** Par téléphone : **450 774-3170**

Avec le beau temps qui arrive et la situation actuelle qui nous contraint à rester à la maison, la Municipalité souhaite vous rappeler qu'il est nécessaire d'obtenir un permis pour l'installation d'une piscine. Qu'elle soit hors-terre, creusée, semi-creusée ou même TEMPORAIRE (démontable), veuillez communiquer avec nous avant de faire l'installation de votre piscine. ***Voici la règlementation applicable :***

16.9 PISCINE
16.9.1 DÉFINITIONS

1) Piscine : Bassin artificiel intérieur ou extérieur, permanent ou temporaire, utilisé pour la baignade ou pour une activité aquatique dont la profondeur d'eau est de 60 centimètre ou plus, dont la superficie est d'au moins 4,5 mètres carrés, qui constitue un usage accessoire à une résidence et qui n'est pas accessible au grand public. Tout bassin artificiel extérieur gonflable ou temporaire est également considéré comme une piscine.
2) Piscine creusée : Piscine enfouie, en tout ou en partie, sous la surface du sol et dont la paroi sortant du sol est de moins de 1,2 mètres.
3) Piscine hors-terre : Piscine à paroi rigide de 1,2 mètre et plus, installée de façon permanente sur la surface du sol.
4) Piscine démontable : Piscine à paroi souple, gonflable ou non, prévue pour être installée de façon temporaire.

16.9.2 EXEMPTION POUR UN SPA

Aux fins du présent règlement, un bain extérieur (de type «spa») ne constitue pas une piscine et les normes à l'égard des piscines ne s'appliquent pas.

Cependant, un «spa» doit être muni d'un couvercle et d'un mécanisme de verrouillage. Lorsqu'il est inutilisé, il doit être fermé par son couvercle et verrouillé.

16.9.3 NORMES D'IMPLANTATION D'UNE PISCINE EXTÉRIEURE

1) Superficie :
Toute piscine ne peut occuper plus du tiers (1/3) des aires libres du terrain sur lequel elle est implantée.
2) Marges :
Une piscine extérieure doit être localisée dans la cour arrière ou latérale seulement. La piscine et sa structure de service (plate-forme ou quai d'embarquement), le cas échéant doivent respecter les distances minimales suivantes:
   a) À un mètre et cinq dixièmes (1,5 mètre) des lignes de lot délimitant le terrain;
   b) À deux (2) mètres de tout bâtiment;
   c) À trois (3) mètres d'un élément épurateur d'une installation septique.

Aucun équipement, tel que plongeoir, glissoir, filtre, chauffe-eau, ne peut être situé dans la cour avant, ni en deçà d'un (1) mètre de toute ligne de terrain.

16.9.4 PISCINE HORS-TERRE OU DÉMONTABLE

Toute piscine hors-terre dont la paroi extérieure apparente n'a pas 1,2 mètre de hauteur, mesuré à partir du sol adjacent, de même que toute piscine démontable doit être entourée d'une enceinte respectant les dispositions de l'article 16.9.6 du présent règlement.

Une piscine hors-terre dont la paroi extérieure apparente présente une hauteur minimale de 1,2 mètre, mesuré à partir du sol adjacent, n'a pas à être entourée d'une enceinte si l'accès à la piscine s'effectue de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1) Au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant;
2) Au moyen d'une échelle ou à partie d'une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte ayant les caractéristiques prévues à l'article 16.9.6 du présent règlement;
3) À partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégée par une enceinte ayant les caractéristiques prévues à l'article 16.9.6 du présent règlement.

En tout temps, le système de filtration et de chauffage d'une piscine hors-sol doit être situé à au moins 1,2 mètre du rebord de la piscine, sous le quai d'embarquement de ladite piscine ou dans une remise. Les conduits reliant le système de filtration et la piscine doivent être souples et ne doivent pas être installé de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou de l'enceinte.

16.9.5 PISCINE CREUSÉE

Toute piscine creusée doit être entourée d'une enceinte protégeant l'accès et ayant les caractéristiques prévue à l'article 16.9.6 du présent règlement. L'enceinte doit être située à 1 mètre ou plus des rebords de la piscine.

Toute piscine creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans L'eau et d'en ressortir.

Un trottoir d'une largeur minimale de quatre-vingt-dix (90) centimètres doit être construit autour d'une piscine creusée. Ce trottoir doit être construit avec des matériaux anti-dérapant.

16.9.6 ENCEINTE

Toute enceinte protégeant l'accès à une piscine doit être constituée d'une clôture, d'un mur, ou d'un garde-corps et respecter les caractéristiques suivantes :

1) Elle doit présenter une hauteur minimale de 1,2 mètre, mesuré à partir du sol adjacent, du côté extérieur de l'enceinte;
2) Elle doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
3) Elle doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètres et plus et la distance entre le sol ou le plancher et la clôture doit être d'au plus 10 centimètres.
4) Une porte aménagée à même une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif, installé à l'intérieur de l'enceinte, dans la partie intérieure de la porte, permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Aux fins du présent article, une haie, une rangée d'arbres, un muret, un aménagement paysager ou un talus ne peuvent être considérée comme une partie de l'enceinte et ne doivent en aucun cas constitué une possibilité d'escalade pour avoir accès à une piscine.

Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture, d'aucune fenêtre ou d'aucune porte permettant de pénétrer dans l'enceinte.

Toute installation destinée à donner ou empêcher l'accès à une piscine doit être maintenue en bon état de fonctionnement.

16.9.7 MESURES TEMPORAIRES

Pendant la durée des travaux de construction d'une nouvelle piscine ou des travaux de remplacement ou de réparation, la piscine doit être entourée d'une clôture temporaire de 1,2 mètres visant à y contrôler l'accès.

OFFRE D'EMPLOI
COORDONNATEUR DES LOISIRS
(REMPLACEMENT – CONGÉ DE MATERNITÉ)

Sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier, le titulaire élabore, planifie, coordonne et supervise les activités récréatives et les évènements de la Municipalité.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Organiser des activités municipales (fête familiale du printemps, fête nationale, cinéma extérieur, fête de l'halloween, dépouillement de l'arbre de Noël etc.);
- Organiser et coordonner le camp de jour et la semaine de relâche;
- Organiser et gérer les activités au Centre Synagri;
- Rédiger les demandes de subventions reliées aux loisirs;
- Gérer la page Facebook de la Municipalité;
- Participer à l'élaboration du budget des loisirs;
- Organiser les réunions du comité consultatif des loisirs;
- Toutes autres tâches connexes.

QUALIFICATIONS ET PROFIL RECHERCHÉ :

- Détenir un diplôme d'études en loisirs;
- Être dynamique, créatif, responsable et débrouillard;
- Posséder un bon sens de la planification et de l'organisation;
- Avoir une expérience en gestion de camp de jour serait un atout;
- Capable de travailler en équipe;
- Être disponible à travailler le soir et les fins de semaine, au besoin.

CONDITIONS :

- Poste permanent à temps plein, 5 jours semaine (35 heures), occasionnellement des soirs et fin de semaine pour un remplacement de congé de maternité d'une durée d'environ un an;
- La rémunération sera établie selon l'expérience;
- L'entrée en fonction sera au début du mois de juillet;
- Des programmes d'assurances collectives et de régime de retraite sont en place.

COMMENTAIRES :

Toutes les demandes seront traitées dans la plus grande confidentialité. Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées. Cette offre d'emploi s'adresse tant aux hommes qu'aux femmes. L'usage du masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

POUR POSTULER :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en personne, par courrier ou par courriel, **au plus tard le 5 juin 2020 à 16 h**, à l'attention de :

Madame Josiane Marchand, Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de La Présentation
772, rue Principale, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Adresse courriel : dg@municipalitelapresentation.qc.ca

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

COVID-19, OUVERTURE DES ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE

Saint-Hyacinthe, le 06 mai 2020 – Malgré les inconvénients occasionnés par l'actuelle pandémie, les écocentres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ouvriront finalement leurs portes dès la prochaine fin de semaine. Situés **au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe** et **au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale**, ils sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Le site de Saint-Hyacinthe est ouvert tous les vendredis, samedis et dimanches de 8h30 à 16h30 et celui d'Acton Vale l'est tous les samedis et dimanches aux mêmes heures, jusqu'à la fin du mois de novembre.

Dans le contexte actuel lié à la COVID-19, les citoyens devront **prévoir un délai d'attente** et la Régie compte sur leur courtoisie puisqu'un resserrement des règles d'accès doit être appliqué afin de respecter les normes de la santé publique, pour la sécurité du personnel et des utilisateurs :

- ***Un maximum de 4 véhicules seront admis sur le site simultanément, dont 3 sur la terrasse.***
- ***Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 ne sera pas admise au site.***
- ***Les règles de distanciation physique de 2 mètres seront appliquées en tout temps sur le site.***
- ***Le déchargement des matières devra être assuré en totalité par les citoyens, le personnel de l'écocentre n'étant pas autorisé à aider au déchargement.***

Les **matières admissibles** sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces, la brique, les résidus informatiques et électroniques, les vieux meubles, les débris de construction et de démolition.

Pour une question de logistique, **les remorques d'une dimension maximale de 4 x 8 pi sont admises sur le site de l'écocentre de Saint-Hyacinthe et celles d'une dimension maximale de 5 x 10 pi le sont à celui d'Acton Vale**. De plus et pour cette même raison, **les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés au site**.

Aucun entrepreneur ou gestionnaire d'immeuble locatif n'est admis aux sites pour disposer des résidus liés à ses opérations commerciales.

ATTENTION !!! ATTENTION !!! ATTENTION !!!

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont jamais acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux.

SAINT-HYACINTHE
1880, RUE BROUILLETTE
Les vendredis, samedis et dimanches
à compter du **8 mai 2020**

ACTON VALE
68, RUE NOËL-LECOMTE
Les samedis et dimanches
à compter du **9 mai 2020**

Les écocentres sont accessibles de 8 h 30 à 16 h 30 pour tous les citoyens des 25 municipalités membres de la Régie (sur preuve de résidence).

IMPORTANT !

Les personnes présentant des symptômes liés à la COVID-19 ne sont pas admises sur le site.

La règle de distanciation physique de 2 mètres doit être appliquée en tout temps sur le site.

Prévoir un délai d'attente puisqu'un maximum de 4 véhicules sont admis sur le site simultanément.

Le déchargement des matières doit être assuré par le citoyen, le personnel n'étant pas autorisé à l'effectuer.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Peintures, huiles et filtres, débris de construction, appareils informatiques et électroniques, pneus de voiture non découpés et sans jantes, mobiliers, électroménagers et métaux sont acceptés.

MATIÈRES REFUSÉES

Les résidus d'origine commerciale, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux et les pneus d'un diamètre supérieur à 45 pouces sont refusés.

Des questions? www.riam.quebec ou 450-774-2350

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains
PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES
CETTE MATIÈRE RÉSIDUELLE
DOIT TOUJOURS ÊTRE DÉPOSÉE À LA POUBELLE
CE SIMPLE GESTE PERMET DE MAINTENIR LE BON FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION ET DE PRÉVENIR LES RISQUES DE BRIS.
LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
450 774-2350

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Confinés, mais en toute sécurité durant la COVID-19 !

Saint-Hyacinthe, le 30 avril – Plusieurs habitudes de vie ont été changées dans les dernières semaines et une grande majorité de la population, en confinement, passe beaucoup plus de temps à la maison. Il est important que votre résidence demeure sécuritaire au niveau de la sécurité incendie. Le service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains souhaite vous transmettre certaines informations essentielles.

Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

- Remplacez périodiquement sa pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement.
- Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.
- Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai (Source : Code de sécurité du Québec (CBCS)).

Créez votre plan d'évacuation résidentielle

L'exercice d'évacuation permet aux familles de prendre conscience de l'importance d'être préparées en cas d'incendie. En testant leur plan d'évacuation, elles peuvent cibler les problèmes qu'elles risquent d'éprouver lors d'une évacuation :

- Fumée;
- Sortie obstruée;
- Enfant en bas âge ou personne à mobilité réduite ayant besoin d'aide pour évacuer, etc.

Un bon exercice d'évacuation crée chez vous et vos enfants des réflexes qui pourraient vous sauver la vie en cas d'incendie. Pensez-y !

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie.html

Installations électriques temporaires

Plusieurs personnes sont présentement en télétravail et elles ont dû procéder à des installations électriques temporaires. Voici quelques conseils de prévention simple pour bien adapter votre milieu de travail de façon sécuritaire :

- Utilisez des cordons de rallonge homologués par un organisme reconnu comme **CSA** ou **ULC**.

- Évitez les cordons trop longs, qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Ne placez pas de cordons de rallonge dans un endroit passant.
- Ne cachez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpette. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne laissez pas courir un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site du ministère de la Sécurité publique sous l'onglet, sécurité incendie. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/

Pour le moment, toutes activités en lien avec la sensibilisation du public, les visites pour la vérification des avertisseurs de fumée, ainsi que les inspections de bâtiments à risques plus élevés sont annulées. Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter votre service d'incendie local. Pour toute urgence, contacter le 9-1-1.

Un maillage fructueux avec l'aide de L'ARTERRE !

Saint-Hyacinthe, le 24 avril 2020 – L'entreprise Fou d'ail a vu le jour au début de l'année 2020 et sa propriétaire, Valérie Genest, a bénéficié du service L'ARTERRE grâce à l'agente de maillage Maryse Bernier dont le travail s'étend notamment sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Madame Genest a d'abord eu recours au service pour valider la possibilité d'exercer le métier d'agricultrice dans sa région et pour vérifier la disponibilité des terres agricoles. Passionnée de jardinage et intéressée par l'élevage de la volaille, l'aspirante-agricultrice n'est pas issue d'une famille d'agriculteurs.

L'agente de maillage a présenté à madame Genest différentes options de location et elle a favorisé le premier contact entre elle et un propriétaire foncier, monsieur Richard Bélanger, qui avait une terre à louer, à Saint-Louis. Elle les a ensuite guidés dans les différentes procédures : négociation, rédaction du bail agricole, etc.

Le service L'ARTERRE a aussi permis à la jeune entrepreneure de découvrir différentes opportunités : aide pour l'élaboration du plan d'affaires grâce à la formation; lancement d'une entreprise agricole; soutien au démarrage et informations pertinentes sur les sources de financement offertes pour son secteur d'activités.

Plusieurs raisons ont motivé son choix de rester dans la région dont l'offre de produits maraîchers plutôt faible sur le territoire et le soutien du producteur agricole qui lui a loué une terre où elle profite des installations nécessaires pour bien démarrer son projet d'affaires. De plus, la qualité des sols, la proximité des services et la possibilité de développement en transformation agroalimentaire pour ses produits maraîchers ont penché dans la balance.

La MRC soutient les cultures en émergence depuis plusieurs années par le biais de la Bourse agricole et elle valorise les produits locaux générant une empreinte écologique plus faible comme ce sera le cas pour ceux de l'entreprise Fou d'ail.

Le service L'ARTERRE aide à optimiser l'utilisation de terres agricoles de moindres superficies qui ont un réel potentiel de rentabilité. Le territoire de la MRC est caractérisé par une offre diversifiée de produits de niche dont la transformation locale apporte une valeur ajoutée, ainsi que par la valorisation du savoir-faire des producteurs artisans de la région.

Vous souhaitez connaître les différents modes d'établissement en agriculture qui s'offre à vous ? Vous n'avez pas de relève identifiée ? Vous souhaitez louer ou vendre votre ferme ? Veuillez communiquer avec Maryse Bernier, agente de maillage de la MRC des Maskoutains au 450 888-5199 ou inscrivez-vous sur le site Internet de L'ARTERRE : www.arterre.ca.

À propos de L'ARTERRE

L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève et la reprise de fermes qui n'ont pas de relève identifiée afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec.

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

SOPFEU
Société de protection des forêts contre le feu

Rappel des conditions pour les feux à ciel ouvert

Saint-Hyacinthe le 16 avril 2020 – En raison de la situation de pandémie qui prévaut actuellement au Québec, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) suspend pour une durée indéterminée la délivrance des permis de brûlage industriel sur l'ensemble du territoire québécois. Cette mesure est en vigueur depuis le 1er avril.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du plan de continuité des opérations de la SOPFEU en période de pandémie. Elle vise à préserver la capacité opérationnelle de la Société en réduisant au maximum le risque d'incendie de forêt et en diminuant également les interventions de son personnel.

La SOPFEU étant un service essentiel, dont le mandat vise notamment à protéger en priorité les vies humaines, les communautés et les infrastructures stratégiques, il est impératif de protéger sa capacité d'intervention pour qu'elle soit en mesure de répondre à ses priorités d'intervention.

La SOPFEU invite également ses partenaires du milieu municipal à envisager de suspendre la délivrance de permis de brûlage domestique sur leurs territoires.

Vos obligations en tant que citoyen

La réglementation municipale interdit à toute personne de faire un feu de brûlage sans avoir demandé et obtenu préalablement du directeur du service incendie de sa municipalité, un permis de brûlage émis en conformité avec le règlement applicable. Nous vous invitons à consulter le site internet de votre municipalité pour prendre connaissance de la réglementation.

Les conditions d'obtention d'un permis de brûlage et les autres précisions utiles doivent être validées auprès du Service incendie de votre municipalité, notamment pour les éléments suivants :

- Un surveillant doit être sur place, de l'allumage jusqu'à l'extinction complète de l'incendie;
- Il faut avoir de l'équipement sur les lieux pour combattre l'incendie;
- L'amoncellement de matières combustibles doit être au maximum de 25 mètres carrés par 2,5 mètres en hauteur.
- Il ne faut pas utiliser les matières suivantes :
  - o Pneus ou produits à base de caoutchouc;
  - o Déchets ou ordures (construction ou autre);
  - o Produits dangereux;
  - o Tout produit proscrit par les lois ou règlements.
- Le brasier doit être à au moins 25 mètres de tout bâtiment ou structure combustible;
- Aucun brûlage n'est permis si la vitesse des vents dépasse 20 km/h;
- Aucun brûlage n'est autorisé si l'indice de la SOPFEU est **ÉLEVÉ, TRÈS ÉLEVÉ** ou **EXTRÊME**. Vous pouvez faire une vérification quotidienne sur le site de la SOPFEU au www.sopfeu.qc.ca.
- Il est important d'aviser le service incendie avant l'allumage et lors de l'extinction complète;
- Tout manquement constitue une infraction et est passible des sanctions prévues à la réglementation municipale.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre service incendie.

Après 25 ans d'absence, la SOPFEU annonce le grand retour de Garofeu

Québec, le 28 avril 2020 – Après plus de 25 ans d'absence, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est heureuse d'annoncer le grand retour d'un personnage qui a marqué l'imaginaire de nombreux enfants au cours des années 1980. Garofeu, le fier petit tamia rayé, reprend du service avec la SOPFEU. Il agira comme porte-parole de la Société auprès des enfants et des familles, afin de faire la promotion de la prévention des incendies de forêt.

Consciente que les jeunes sont un vecteur de changement social, la SOPFEU souhaite contribuer à former une nouvelle génération de citoyens responsables face à l'utilisation du feu. En s'adressant aux jeunes, la SOPFEU interpelle aussi les parents afin de les amener à être des modèles pour leurs enfants. Tout au long de la saison 2020, une série de douze vignettes présentant les « Astuces de pro de Garofeu pour toute la famille » sera diffusée dans les médias sociaux. De plus, au cours des prochains mois, l'équipe de prévention de la SOPFEU développera du matériel pédagogique pour les enfants du préscolaire et du primaire.

CONCOURS DE DESSINS À COLORIER

Pour marquer son grand retour, Garofeu lance un concours de dessins à colorier pour les enfants de 12 ans et moins. Ce concours vise à promouvoir le respect des interdictions de faire des feux à ciel ouvert, ainsi que l'utilisation de foyers munis de pare-étincelles. Il vise également à présenter des options sécuritaires et écologiques aux brûlages de rebut et de résidus verts, qui causent quelque 150 incendies affectant la forêt chaque printemps.

Les enfants pourront soumettre trois dessins par courriel ou par la poste. Soixante-quinze sacs à dos étanches, d'une valeur de 20 $ chacun, seront attribués par tirage au sort parmi les participants, au début du mois de juin. Les détails du concours se retrouvent sur le site web de la SOPFEU.

HISTOIRE DE GAROFEU

Garofeu a fait sa première apparition publique le 31 mai 1979, en présence du ministre des Terres et Forêts de l'époque, M. Yves Bérubé, et ce, à l'occasion du banquet du 40e anniversaire de l'Association forestière québécoise. Le sympathique personnage devenait ainsi la figure de proue des campagnes de prévention menée par Conservation-Québec, un organisme regroupant les sept sociétés de conservation chargées de la protection des forêts avant la création de la SOPFEU.

Garofeu est un tamia rayé, communément appelé suisse. Il avait été choisi de préférence à tout autre animal à cause, bien sûr, de sa frimousse adorable, mais aussi en raison de ses qualités en forêt. La réputation du tamia est irréprochable. Il est sympathique et prévoyant. On le voit souvent en forêt et il a d'excellentes habitudes de conservation.

Son nom avait été déterminé à l'issue d'un concours organisé par Conservation-Québec au cours duquel plus de 10 000 suggestions avaient été reçues. C'est le jeune Marc Bérubé, de La Tuque, qui avait remporté le 100 $ promis par le ministère des terres et Forêts.

DES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION QUI PORTENT DES FRUITS

Chaque année, la SOPFEU doit combattre quelque 450 feux en zone de protection intensive. Les activités de prévention déployées par la SOPFEU et ses partenaires au cours des dernières années ont tout de même permis de réduire considérablement le nombre de feux de cause humaine affectant la forêt québécoise. Ainsi, depuis 1984, une diminution moyenne de 17 incendies de cause humaine par année a été observée. Malgré ces excellents résultats, la SOPFEU rappelle que 82 % des incendies allumés au Québec l'an passé étaient imputables à l'activité humaine. La collaboration de tous demeure essentielle pour en diminuer l'occurrence.

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Du 1er au 7 juin prochain aura lieu la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Au Québec, c'est plus d'une personne sur dix qui a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours. Ces incapacités revêtent différentes formes. En effet, si l'on pense souvent aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant pour illustrer une personne handicapée, on oublie parfois qu'il existe aussi des incapacités liées à l'audition, à la vision, à la mémoire, à l'agilité, à la parole, etc. Les personnes qui ont une déficience intellectuelle et celles qui ont un trouble du spectre de l'autisme sont aussi des personnes qui vivent avec un handicap.

Dans bien des situations, ces personnes pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles à leur participation sociale aient été éliminés. Une personne ayant une déficience intellectuelle peut s'impliquer bénévolement dans une organisation si on l'accompagne pour qu'elle comprenne sa tâche. Une personne se déplaçant avec une aide à mobilité peut aller faire ses courses au commerce du coin si celui-ci a une entrée accessible.

PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Créateur d'amitié

Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains a pour mission de mettre en relation de jumelage une personne bénévole et une personne vivant avec une déficience intellectuelle afin de briser l'isolement et mener vers l'intégration et la participation sociales. Nous invitons les gens intéressés à en savoir plus sur notre mission ou simplement sur la déficience intellectuelle à consulter notre site internet au **parrainagecivique.org** ou à nous contacter au **450-774-8758**.

SARCA

POUR VOUS GUIDER

SARCA Mobile reste présent pour vous malgré la pandémie. Nous poursuivons la mission de vous accompagner dans la réflexion sur vos projets personnels, scolaires ou professionnels.

De façon autonome, vous pouvez entamer votre processus d'exploration en allant visiter des sites Internet très intéressants et complets sur des professions et formations. Voici la liste des sites que je consulte régulièrement avec mes clients.

- **https://reperes.qc.ca/**
  Pour avoir une tonne d'information sur les professions et formations québécoises, je vous conseille le site Repères. Ce site nécessite un code d'entrée, vous n'avez qu'à m'écrire afin que je vous y donne accès et vous guide dans la navigation du site si vous ne le connaissez pas.
- **https://www.inforoutefpt.org/**
  Ce site répertorie toutes les formations professionnelles et collégiales. On y retrouve les secteurs de formations, les régions où elles sont offertes, la description des cours et plus encore. C'est aussi via ce site Internet que nous pouvons avoir accès aux demandes d'admission.
- **http://www.monretouraucegep.com/**
  Vous aurez accès à toutes les informations concernant les Attestation d'études collégiales (AEC) offertes au Québec. Vous pouvez effectuer votre recherche selon les catégories et secteurs d'activité, selon les régions ou par cégep. Vous pouvez également identifier les formations offertes à distance.

Je vous invite aussi à vous rendre directement sur les sites des centres de formation professionnelle, des cégeps et universités, afin de connaître les particularités de chaque institution scolaire.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question, il me fera plaisir de vous accompagner! Vous pouvez communiquer avec moi par courriel ou via le réseau social Facebook.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
SARCA Mobile
450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

Audrey Gatineau Pro

Commission scolaire DE SAINT-HYACINTHE

itmav
Initiative de travail de milieu auprès des aînés vulnérables

fadoq ST-JUDE

La situation du COVID-19 vous inquiète,
je suis là pour **vous** écouter, pour vous rassurer.

N'hésitez pas, communiquez avec moi.

Carole Guévin
Travailleuse de milieu dans votre communauté

450 418-7009, poste 2912
cguevin@itmav.com

Santé et Services sociaux Québec

FERME GADBOIS

Nous avons un emploi pour toi!

Tu cherches un travail d'été et tu aimerais avoir un salaire? C'est le temps de donner ton nom pour la cueillette des fraises.

Inscris-toi avec tes ami(e)s à la FERME GADBOIS DE SAINT-BARNABÉ-SUD.

Tu pourras travailler à ton rythme dans une ambiance amicale.

- La saison débute vers la mi-juin et se termine en mi-juillet
- Nous t'offrons un milieu agréable
- Les responsables des cueilleurs sont respectueux et motivants
- L'âge requis est de 12 ans et plus

JOINS-TOI À L'ÉQUIPE EN T'INSCRIVANT AU
www.fermegadbois.com
OU PAR TÉLÉPHONE
450 792-5112
889, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
Par la route 235 Nord, à 5 minutes de Saint-Hyacinthe

Soyez à l'abri de l'impôt.

Peu importe les gains que vous réalisez, l'important est de les conserver. Nous pouvons vous aider à réaliser des économies d'impôt en analysant les répercussions fiscales dans tous les aspects de votre situation financière, de la gestion du risque et à l'assurance, aux placements et à la planification successorale. Ensemble, nous élaborerons une stratégie complète pour optimiser votre valeur nette et réduire votre fardeau fiscal.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

Investissement | Retraite | Fiscalité | Succession | Assurance

Oliver L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement
Gestion de capital Assante ltée
1200 Daniel-Johnson Ouest
4e etage, Bureau 4000
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur : 450.250.0722 | Cell : 450.502.4744
olheureux@assante.com

GESTION DE PATRIMOINE Assante®

LES ENTREPRISES B.J.B inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

Steve Joyal Cell : 450.278.5995

Jacques Joyal Cell : 450.771.8600

À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 35 ANS

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE

C P Cantine LA PRÉSENTATION

NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE

Salle à dîner intérieure

POUR LES HEURES D'OUVERTURE, SUIVEZ-NOUS SUR Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271

Chez Jacques
Depuis 1960
Traiteur • Réception
Restaurant

ESSAYEZ NOTRE FAMEUSE PIZZA !
OUVERT DU MERCREDI AU DIMANCHE
11 H À 14 H & 16 H À 19 H
SERVICE DE TRAITEUR – BUFFET FROID – LOCATION DE SALLE
VASTE CHOIX DE MENUS POUR TOUS LES BUDGETS
450 796-3469
WWW.SALLECHEZJACQUES.COM OU

Clinique Vétérinaire La Présentation
Dre Kateri Charron m.v.
Médecine et chirurgie
pour petits animaux
Sur rendez-vous
447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél. : 450 796-1885

USINAGE GÉNÉRAL
Mec-Indus Inc.
Fabrication et conception ▪ Assemblage mécano-soudé
Acier ▪ Aluminium ▪ Acier inoxydable
450 796.5811 450 223.4454
122, route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Il reste un espace
pour votre annonce ici...
Contactez-nous au :
450-796-2317

DROUIN
FAITES PLACE
À L'EFFICACITÉ
Optez pour un service
professionnel, personnalisé
et dynamique.
Michel Drouin vous offre :
• Une approche humaine et une grande disponibilité
• Une prise en charge complète de la vente de votre maison
• Une visibilité optimale grâce à un vaste réseau
• Un large éventail d'acheteurs sérieux
• Des comptes-rendus rapides à la suite de chaque visite
• Un suivi constant de votre dossier
• Une négociation proactive lors d'offres d'achat
Un allié d'expérience à votre service !
RÉALISEZ L'UNE DES PLUS IMPORTANTES TRANSACTIONS DE VOTRE VIE
AVEC CONFIANCE ET TRANQUILLITÉ D'ESPRIT.
MICHEL DROUIN
COURTIER IMMOBILIER
514-296-2085
michel.drouin@remax-quebec.com
www.michel-drouin.com
RE/MAX
RE/MAX EXTRA
Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX
170, rue Serge-Pepin, Beloeil (Québec) J3G 0K1
Tranquilli-T Courtier participant
Sécuri-T.ca
Intégri-T

Il reste un espace pour votre annonce ici...

Contactez-nous au :

450-796-2317

Clinique Dentaire Baril

SERVICES OFFERTS

Dentisterie générale
Dentisterie esthétique
Anesthésie générale
Couronne et prothèse sur implants
Traitement de canal
Extraction de dents de sagesse
Traitement de gencives
Blanchiment

Dr Gabriel Baril

dentaide

Interac
PAIEMENT DIRECT
VISA

(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)
796-3303

Agro SOLUTIONS inc.

Vente de pièces et équipements neufs ou usagés
450 **796-4000**
agrosolutionsdm.com
625, Rang Salvail Sud, La Présentation

L'AS DE LA PISCINE

~PISCINE, CREUSÉE, HORS-TERRE & SPAS ~
~OUVERTURE & FERMETURE
~RÉPARATION & INSTALLATION
~ VENTE DE TOILE, CHAUFFE-EAU, POMPE, SYSTÈME DE FILTRATION ETC.

L'AS DE LA PISCINE
La Présentation, QC.
(514)835-5217 où (450)253-1530
STÉPHANE & VALÉRIE

De la conception à la livraison !

impressions KLM

T 450.795.3219 || **SF** 1.800.322.3219
F 450.795.6122 || **C** kl@cgocable.ca
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal

Carrosserie Raymond Laguë

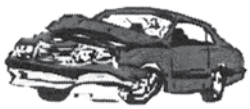

- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473

Il reste un espace pour votre annonce ici...

Contactez-nous au :

450-796-2317

PUBLICITÉS

DPa assurances
DESMARAIS · PINSONNEAULT · AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com

Mario Poirier
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@groupedpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil

Style Coiffure
ELLE ET LUI
Chantal Dallaire
stylistecoloriste
450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation

CENTRE DENTAIRE Ste-Madeleine
DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD
Tél.: 450-795-6101
info@centredentairestemadeleine.ca
www.centredentairestemadeleine.ca
45, de la Promenade, Ste-Madeleine, Qc, J0H 1S0

EXCAVATION
Licence RBQ # 5665-8107-01
Luc Beauregard inc.
EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIÈRE
(450) 796-2426
619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0

CLÔTURES Distinction
Plus de 10 ans d'expérience
FRANCIS BÉCHETTE
Bur.: 450 488-0095
Cell.: 514 269-7994
Fax: 450 488-0566
info@cloturesdistinction.com
635 rue Audette, La Présentation Qc. J0H 1B0
VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne, bois, clôtures ornementales, rampes, PVC
www.cloturesdistinction.com
RBQ 5644-3831-01

M.G. Mains d'expert inc.
530, rue Gagnon
La Présentation
R.B.Q. : 5689-8059-01
Caroline Gélinas
Entretien d'espace vert
Bureau : 450 796-1388 • Cell. : 450 501-8813
Jacky Morisette
Entrepreneur Général en rénovation
Mini-excavation et démolition
Réparation de fissure • Drain français
Bassin de rétention
Nivelage de terrain et plus...
Info : 450 502-8813

RAMPES ET BALCONS PRÉCISION
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ
JONATHAN BÉCHETTE
Bur.: 450 488-0095
Cell.: 514 269-0332
Fax: 450 488-0566
info@balconsprecision.com
635 rue Audette, La Présentation Qc. J0H 1B0
VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Rampes en aluminium et rampes vitrées
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre
www.balconsprecision.com
RBQ 5644-3831-01

Création En-tête Coiffure
Sophie Croteau
STYLISTE-COLORISTE
764, Principale, La Présentation
450.796.5054